

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours, par la voie contractuelle aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, BAP A « d'ingénieur en expérimentation et instrumentalisation biologique » organisé par l'Université de Toulouse.

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours par la voie contractuelle aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, BAP A « d'ingénieur en expérimentation et instrumentalisation biologique », organisé par l'Université de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Madame HABYALIMANA-UWIRAGIYE Marie-jeanne - Présidente de la commission - Université de Toulouse

Madame ZAKAROFF Alexia - Experte de la commission – Université de Toulouse

Monsieur VALENTI Philippe – Membre extérieur de la commission - CNRS

Monsieur SOULEYMAN Dilchad – Suppléant de la commission – Université de Toulouse

Article 2 : La Présidente de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 22/06/2026